

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90/85

Objet :

Exercice 1990 - Décision
Modificative de crédits
N° .4

Date de convocation
18 Septembre 1990

Date d'affichage
18 Septembre 1990

Nombre de conseillers en exercice
: 32

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

UNANIMITE

Déposé à la S/Prefecture de
Rochefort

le 04 OCTOBRE 1990

Application Loi N°82213 du 2 Mars
1982

Certifié Conforme

Mairie de Royan

Par délégation du Maire

Le Secrétaire Général Adjoint

L'an mil neuf cent quatre
vingt dix le vingt-quatre
Septembre à 18 H 30 le Conseil
Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie, en séance
publique, sous la présidence de
Monsieur LE GUEUT, Premier Adjoint
au
Maire.

Etaient présents : MM. LE GUEUT -
HUGENDOBLER - CANDAU - GAVEN -
BERLAND - GAUGUIN - Mme MONTRON -
M. BOISNARD, Adjoints

MM. ALCHER - ALONSO - BARON - Mme
BARRAUD-DUCHERON - MM. BARRIERE -
BENOIT - BUJARD - CHABANEAU-
COASSIN - DINDINAUD - GUEZENNEC -
LACOTTE - MARCONI - MONNARD -
MOULINEAU - Mme PELTIER - MM.
QUENTIN - REVOLAT - SABATHIER ,
Conseillers

formant la majorité des membres en
exercice.

Représentés :

MME PARROU par M. LE GUEUT

M. TAP par M. BENOIT

MME FONTAN Par M. DINDINAUD

Absents Excusés : M. le Maire -
Mme LISION

M. ALCHER a été élu Secrétaire.

Il est proposé au Conseil
Municipal, d'adopter une décision
modificative de crédits N° .4 des
crédits budgétaires de l'exercice

1990, avant le vote du Budget
Supplémentaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

. Après en avoir délibéré,

DECIDE :

. de modifier les crédits de l'exercice 1990, en adoptant la DM N°.4, comme suit :

BUDGET ANNEXE DU PORT

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>Article 214721</u>		
. Acquisition d'une drague et ses accessoires	3 900 000 F	
<u>Article 16</u>		
. Produit de l'emprunt pour achat de la drague		3 290 000 F
<u>Article 214721</u>		
. Recupération de la TVA - Service affermé à la SEMGET		610 000 F
<u>Article 232028</u>		
. Travaux d'agrandissement de la chambre froide de la criée et fabrique de glace	2 812 000 F	
<u>Article 16</u>		
. Produit de l'emprunt pour travaux à la criée		1 508 235 F
<u>Article 232028</u>		
. Recupération de la TVA Service affermé à la SEMGET		441 000 F
<u>Article 1053</u>		
. Subvention du Conseil Général pour la chambre froide de la Criée		300 365 F
<u>Article 1052</u>		
. Subvention de la Région pour la chambre froide de la Criée		562 400 F
	=====	=====
TOTAL.....	6 712 000 F	6 712 000 F

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

903.5/214201
. Acquisition de matériel + 107 000 F

(rampe de skate board)

903.5/232190

. Travaux au stade Matet - 120 000 F

903.5/232180

. Travaux au COSEC Triloterie + 13 000 F

903.1/232120

. Travaux de bâtiment Groupe Scolaire - 15 000 F
de l'Yeuse

903.1/232200

. Travaux de bâtiment Groupe Scolaire + 15 000 F
Maine Geoffroy

Fonds de concours PLR

. 911.86.1301 - PSR - 5 000 F

. 911.86.1303 - PLR + 5 000 F

909.9/232709

. Travaux exécutés au Club de Bridge + 245.227 F

922.29

. Dépenses imprévues - 245.227 F

=====

TOTAL

0 0

FONCTIONNEMENT

961_41/657

. Subvention à l'Office Municipal
du Tourisme + 100.000 F.

970/669

. Dépenses imprévues - 100.000 F.

=====

0

. Cette Décision Modificative n° 4 sera reprise au niveau du Budget
Supplémentaire de l'exercice 1990.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits
Ont signé au Registre, MM. les Membres
Présents,
Pour Copie conforme
Pour le Maire
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT